

**NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2019**

COMMUNE DE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019***Sommaire :*

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

**I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de St Michel de Chabrillanoux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 1er avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de fonctionnement****a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie et camping), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 631 628.17 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 25.68% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 631 628.17 euros

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides (DGF 2017 : 67 497 €/DGF 2018 : 67 433€ et DGF 2019 : 67 111 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les Impôts locaux (pour 2018 : 82 771 € et prévision 2019 : 82 771 €)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	166 150 €	Excédent brut reporté	295 149,38€
Dépenses de personnel	162 215 €	Recettes des services	67 228 €
Autres dépenses de gestion courante	33 241 €	Impôts et taxes	142 889,19 €
Dépenses financières	13 455,72 €	Dotations et participations	114 756,60 €
Dépenses exceptionnelles	2 000 €	Autres recettes de gestion courante	5 400 €
Autres dépenses	20 875 €	Recettes exceptionnelles	200 €
Dépenses imprévues	30 000 €	Recettes financières	5 €
Déficit budget ccas	17,65 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 400 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	202 273,80 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 000 €
Total général	631 628,17 €	Total général	631 628,17 €

Les dépenses de personnel :

- 5 agents titulaires : un agent au service technique à 35h00, deux agents au service administratif de la mairie, un à 21 h00, un à 17 h00, un agent administratif pour l'agence postale à 14h50 et un agent à l'école pour 32 h00.
- 2 agents non titulaires : un agent pour la cantine à 20h00, et 1 agent saisonnier pour le camping :  
1 maître nageur à 35h00 pour 2 mois

Les dépenses financières : principalement les intérêts d'emprunt pour 2019

L'excédent reporté : correspond à l'excédent de 2018

Les recettes de services : principalement constituées par l'activité du camping (locations, emplacements), par la cantine, la garderie et une indemnité compensatrice pour l'agence postale.

Autres recettes de gestion courante : locations (appartement et salle des fêtes)

c) La fiscalité

Les taux des Impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation : 7,92 %

. Taxe foncière sur le bâti : 13,17 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 44,01 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 82 771 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 114 756,60 euros, soit une baisse de 13 % par rapport à l'an passé.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	83 294.41 €	Virement de la section de fonctionnement	202 273.80 €
Remboursement d'emprunts	27 588.97 €	FCTVA	9 862 €
Travaux de bâtiments	80 446.83 €	Mise en réserves	83 294.41 €
Travaux de voirie – voirie neuve + signalétique	70 000 €	Cessions d'immobilisations	
Réseaux câblés	10 000 €	Taxe aménagement	1 000 €
Autres dépenses	21 500 €	subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 000 €	Emprunt et caution	1 000 €
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 400 €
Total général	298 830.21 €	Total général	298 830.21 €

#### c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Piscine : rénovation du liner et aménagement plage en bois
- Signalétique du village
- clôture de l'école
- voie douce en partenariat avec la CAPCA
- mise aux normes électricité camping
- chambre froide camping
- mise aux normes salle des fêtes : serrure et porte anti panique

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : en cours, dossier DETR pour 3 dossiers : piscine, signalétique et clôture école

### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	631 628.17 euros	631 628.17 euros
INVESTISSEMENT	298 830.21 euros	298 830.21 euros
TOTAL	930 458.38 euros	930 458.38 euros

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à St Michel de Chabrillanoux, le 01 avril 2019

Le Maire,  
LEBRE Gilles

